

**MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE****COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2015****Date de convocation** : 26 août 2015

Le 31 août 2015, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

**Etaient présents** : Michel COLAS, Michel ROBERT, Christophe GOURICHON, Marie-Claude GUILLOT, Marie SALLÉ, Marie-Jo PERTUE, Christian BONFANTI, Christine CHAUVEAU, Pascal FERRAND, Yannic ROBIN, Médy COTTET, Alain PHILIPPE, Nathalie HUBERT.

**Etaient absentes excusées** : Claude LEGUILLON qui a donné pouvoir à M. COLAS, Karen TONNELIER.

**Etait absent non excusé** : /

**Secrétaire de séance** : Alain PHILIPPE

46 / 2015

**SAISON CULTURELLE 2015 / 2016 : PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION BILLETTERIE : TARIFICATION**

M. Christophe GOURICHON, adjoint à la culture, informe le Conseil Municipal de la programmation culturelle 2015-2016 dans la salle communale de la Grange aux Dîmes. Il ajoute qu'il est nécessaire de définir les tarifs de la billetterie pour chaque spectacle et animation programmées, à savoir :

**POUR LA PROGRAMMATION DES SPECTACLES & SEANCES DE CINEMA**

DATE	SPECTACLE et/ou NOM ASSOCIATION	Coût du spectacle
Ven 18/09/2015	Présentation saison culturelle avec le groupe d'Angers à l'Est	500,00 €
Sam 10/10/2015	« Plus si affinités » par la compagnie Le Masque Blanc	1 200,00 €
Ven 30/10/2015	Cinéma : « la Famille Bélier »	164,00 €
Dim 29/11/2015	« Le tout p'tit bal » par la compagnie Fais pas ci, fais pas ça	1 000,00 €
Sam 23/01/2016	Le groupe Niobé	1 300,00 €
Sam 13/02/2016	Annick Tangorra	1 300,00 €
Ven 22/04/2016 Sam 23/04/2016 Dim 24/04/2016	La Grange aux Dîmes fait son cinéma (3 films) Week-end Tim Burton	475,00 €
Sam 28/05/2016	GT Gospel Singers Dans l'église de Soulaines	1 500,00 €

**TARIFICATION POUR LES SPECTACLES**

	tarif actuel	Proposition
Tarif plein (TP)	9 €	10 €
Tarif autres (TPRF)	6 €	7 €
Tarif réduit (TR)	5 €	5 €

## TARIFICATION POUR LES SEANCES DE CINEMA

	tarif actuel	Proposition
Tarif (plus de 14 ans)	5 €	5 €
Tarif enfants (moins de 14 ans)	2 €	2 €

## TARIFICATION POUR LE WEEK-END CINEMA

	Proposition
Tarif (plus de 14 ans) pour 1 séance	5 €
Tarif (plus de 14 ans) pour 3 séances	12 €
Tarif enfants (moins de 14 ans)	2 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte :

- la programmation ci-dessus ;
- les tarifs tels que proposés ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les différents contrats.

47/2015

### CIMETIERE : TARIFS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération en date du 12 décembre 2011 le Conseil Municipal a fixé différents tarifs.

Il ajoute, qu'au vu du règlement du cimetière, il y a lieu de compléter cette tarification, et de réactualiser certains prix.

Il est proposé :

- Jardin du Souvenir :
  - Concession : 10 ans
  - Dispersion des cendres : 60,00 €
  - Renouvellement pour 10 ans : 60,00 €
- Cavurne :
  - 15 ans : 170,00 €
  - 30 ans : 340,00 €
  - Renouvellement pour 15 ans : 170,00 €
  - Renouvellement pour 30 ans : 340,00 €
- Concession (2 m<sup>2</sup>) :
  - Concession initiale - 30 ans : 90,00 €
  - Renouvellement - 15 ans : 45,00 €
  - Renouvellement - 30 ans : 90,00 €

Ces tarifs seraient applicables à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de fixer, tel que défini ci-dessus, les différents tarifs et ce, à compter de ce jour ;
- dit que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal de la commune.

48/2015

### ANGERS LOIRE METROPOLE : BOUES PRODUITES PAR LA STATION D'EPANDAGE D'EPURATION D'ANGERS LA BAUMETTE

M. le Maire expose que les boues produites par la station d'épuration d'Angers la Baumette sont valorisées sur des exploitations agricoles dans le cadre d'un plan d'épandage autorisé par arrêté préfectoral.

Cette pratique fait l'objet d'un suivi rigoureux qui prend en compte les besoins en fertilisant des cultures. Il s'intéresse également à la conformité et à la qualité chimique et bactériologique des boues produites ainsi qu'à leur incidence sur les sols.

Ce plan d'épandage a fait l'objet d'adaptations régulières pour prendre en compte des évolutions réglementaires, la mutation des pratiques agricoles ainsi que l'incidence de l'urbanisation.

Après plusieurs évolutions et à la demande des services de l'état, le plan d'épandage des boues de la station de la Baumette doit aujourd'hui faire l'objet d'une révision complète intégrant une procédure d'enquête publique.

Le projet de plan d'épandage, en cours de préparation, intéresse une surface totale de 8 582 ha « épandables », pour une surface étudiée de 10 222 ha. Il concerne 99 exploitations, avec des parcelles situées dans 84 communes du département de Maine et Loire. 55 d'entre elles sont concernées par le plan actuel. La plus part des communes impactées par le plan d'épandage se trouve au nord de la Loire.

Les évolutions législatives en matière d'enquête publique conduisent à ce que l'enquête soit organisée par une collectivité territoriale. En sa qualité de porteur du projet, il est donc proposé qu'Angers Loire Métropole soit désignée comme autorité organisatrice de l'enquête publique à intervenir.

Considérant la nécessité de procéder à une révision complète du plan d'épandage des boues de la station de la Baumette,

Considérant la nécessité de faire réaliser l'enquête publique par une autorité organisatrice clairement identifiée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Autorise la désignation d'Angers Loire Métropole comme autorité organisatrice de l'enquête publique,

49/2015

### **SALLE COMMUNALE HENRI CORTEQUISSE : REGLEMENT D'UTILISATION ET REGLEMENT DE SECURITE**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de revoir le règlement d'utilisation et le règlement de sécurité de la salle communale H. Cortequisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- > Approuve les deux règlements.

Applicables à compter de ce jour.

50 / 2015

### **LOCATION SALLE COMMUNALE HENRI CORTEQUISSE : TARIFS**

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération du 12 décembre 2011 fixant les tarifs de location de la salle communale Henri Cortequisse ;

Vu les charges qui incombent à la Commune ;

Vu les demandes de location ;

Il convient de revoir les tarifs de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- > Décide de fixer les tarifs tels qu'annexés pour toutes les réservations concernant des locations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les réservations déjà effectuées, pour l'année 2016, pour lesquelles des arrhes ont été versés restent sur la base des tarifs fixés par délibération du 12 décembre 2011.

A la location, il conviendra d'ajouter les charges d'électricité.

**LOCATION MOBILIER : TARIFS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération en date du 16 octobre 2007 le Conseil Municipal avait instauré la gratuité pour l'emprunt du mobilier.

Les conditions ayant changé, Monsieur le Maire propose de rétablir une location pour le mobilier avec les tarifs suivants :

- ✓ 1 table avec tréteaux ou pliante : 1 €
- ✓ 1 banc : 0,50 €

Le paiement de l'intégralité du matériel loué se fera lors de la réservation écrite, en mairie.

Tout élément cassé ou non retourné, sera réparé ou remplacé à sa valeur neuve.  
La location des tables pliantes sera liée à une utilisation uniquement en intérieur.

Le mobilier sera gratuit pour les activités associatives inscrites sur le calendrier des fêtes, ainsi que pour les pique-niques des voisins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- > Décide de fixer les tarifs tels présentés, à compter des locations du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

52/2015

**VERSEMENT D'UN DON AU NEPAL**

Après l'appel de l'Association des Maires de France (A.M.F.) faisant suite au séisme du 25 avril 2015 au Népal, le Maire propose de s'associer à l'initiative de Cités-Unies France en contribuant au fond de solidarité international mis en place pour aider le Népal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour, 1 abstention), décide :

- ✓ de verser 200 € (deux cent euros) de don à l'association Cités-Unies France

A SOULAINES SUR AUBANCE, le 1<sup>er</sup> septembre 2015



Le Maire

Michel COLAS

COMMUNE DE SOULAINES SUR AUBANCE

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 31 AOUT 2015

TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE H.CORTEQUISSE

	Location 1 journée dans la semaine		Location Week-end		Location 24 déc./ 25 déc.			Location 31 déc./ 1 <sup>er</sup> janv.		
	Forma°, Réunions, Ass.Général.	Manifesta° familiales	1 journée	2 journées	Location 24 déc.	Location 25 déc.	Location 24 déc. & 25 déc.	Location 31 déc.	Location 1 <sup>er</sup> janv.	Location 31 déc. & 1 <sup>er</sup> janv.
Habitants de Soulaines	80 €	80 €	100 €	140 €	220 €	90 €	280 €	220 €	90 €	280 €
Extérieurs	100 €	200 €	240 €	340 €	370 €	190 €	460 €	370 €	190 €	460 €

